

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

En Mairie de Grandris le MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 A 20 H 30

Convocation du 14 septembre 2017

Présents : Jean-Pierre GOUDARD, Colette FORY, Lionel GUIARD, Laurent DESPLASSE, Jean-Pierre PUJKIS, Paul CRETIN, Jean-Luc CHUET, Fabienne MAYNARD, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Célia TRUCHE, Karine MERVELAY

Excusés : Caroline CORTAY (pouvoir à Jean-Pierre GOUDARD), Raphaël PINARDON (pouvoir à Colette FORY)

Absent : Aurélien DELHOMME

Démissionnaire : Kristell PERRIN.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance : Laurent DESPLASSE

Compte rendu du 18 juillet 2017 : adopté à l'unanimité

COR :

. Participation communale à l'aide à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la COR a décidé le 29 juin 2017 la création d'un dispositif d'aide à l'investissement pour les entreprises commerciales et artisanales.

Cette aide, dédiée aux commerçants et artisans de proximité, consiste en une subvention sur les postes de dépenses suivants : performance énergétique, équipement professionnel et aménagement intérieur, mise en accessibilité, façades, devantures et enseignes.

Pour ce dernier poste « façades, devantures et enseignes », le Conseil Communautaire a souhaité donner la possibilité aux communes de la COR d'octroyer une subvention supplémentaire de 10 %, plafonnée à 1 000 € par dossier.

Le Conseil Municipal autorise la commune à verser une subvention complémentaire de 10 % sur le poste « façades, devantures et enseignes » à partir de 2018.

. Avis concernant l'organisation du TRAIL :

. Avis favorable pour le passage du trail Beaujolais Vert du 14 octobre 2017 sur notre commune. 12 signaleurs sont demandés afin de sécuriser les traversées de route et tenir le ravitaillement.

TRAVAUX DU CENTRE BOURG

La partie basse est terminée ainsi que les trottoirs en enrobé.

La partie haute est en cours de réalisation avec l'aménagement du local poubelles/toilettes par le maçon, le remblaiement de la cour ainsi que les trottoirs avec réutilisation des bordures existantes. Les trottoirs seront terminés pour C'est quoi ce baz'art du week-end des 7-8 octobre 2017 mais pas la couche de roulement.

Les travaux doivent être terminés pour le 15 octobre sauf la partie serrurerie.

La Sogea, entreprise réalisant l'assainissement de la COR, doit remettre les tampons à la côte et réaliser l'assainissement en face du Grandrisien.

La croix ne sera pas déplacée et un banc sera placé à côté.

Bâtiment ancien Vival : un câble décroché et dangereux est signalé sur la façade

BUDGET

. Décision modificative pour travaux de la salle polyvalente :

Tous les sanitaires ont été refaits (plomberie, carrelage, peinture) ainsi que la création de toilettes avec accès PMR pour répondre aux normes d'accessibilité pour un montant de 32 163.66 € TTC

Pas de nécessité d'établir une décision modificative.

. Achat du bâtiment Le Grandrisien à l'EPORA :

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du bâtiment le 20 octobre pour un montant de 100 000 € sur 3 ans.

. SYDER : Travaux de branchement de la SCI Loutoine :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de renforcement du poste « La Folletière » consécutif à l'agrandissement du magasin Intermarché ainsi que les travaux d'extension sur le même poste électrique concernant un second projet de la SCI Loutoine faisant l'objet d'un permis de construire (démolition et reconstruction)

et dont le bâtiment se situe sur notre commune. Le financement est à répartir entre les communes de Lamure sur Azergues et Grandris pour la partie renforcement et la totalité pour la commune de Grandris en ce qui concerne l'extension :

Désignation des prestations	Montant estimatif TTC	Charge communale après abattement
Extension	18 700.00 €	3 740.00 €
Renforcement	83 300.00 €	16 660.00 €
TOTAL	102 000.00 €	20 400.00 €

La répartition des puissances entre Lamure sur Azergues (71 %) et Grandris (29 %), soit $16\,660 \times 29\% = 4\,831.40$ € arrondi à 4 830 € sous réserve de l'installation d'un transformateur de 1 000 KVA car le projet initial d'un transformateur 630 KVA sera à 96 % de sa capacité maximale après raccordement du projet d'urbanisme grandrisien.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération autorise la proposition établie par le Syder pour la commune de Grandris à hauteur de 100 % de l'extension, soit 3 740 € et à hauteur de 29 % pour le renforcement, soit 4 830 € sous réserve de l'installation d'un transformateur de 1 000 KVA car le projet initial d'un transformateur 630 KVA sera à 96 % de sa capacité maximale après raccordement du projet d'urbanisme grandrisien.

. Refacturation transport d'un chien de 95 € :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention entre l'entreprise SAUV et la commune fixant les modalités de prise en charge de chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public ainsi que le transport et la dépose au refuge SPA de Brignais.

Dit qu'il arrive que les propriétaires viennent récupérer leur chien avant que le taxi animalier soit en mairie mais « la convention indique que toute intervention commencée est due » donc la commune est facturée 95 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'il soit autorisé à refacturer le transport animalier au propriétaire du chien ou à la personne responsable du chien.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe le montant de refacturation du transport animalier à **95 euros** (prix de la convention 2017), au propriétaire du chien ou à la personne responsable du chien.

. Action sociale :

Le Conseil Municipal accepte la modification des prestations d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2018, à savoir : chèques vacances (tranche 3), allocation séjour enfants (tranches 1,2,3) et allocation déménagement ; les agents communaux sont peu impactés et remercient le Conseil car ils sont contents des prestations.

ECOLE : RENTREE SCOLAIRE

. La 5^{ème} classe est ouverte depuis la rentrée (moyenne et grande section) et le dégât des eaux est entièrement réparé.

. Olivier GUYOMAR est déchargé pour les tâches de direction le vendredi.

. Retour à la semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11 h 30 et de 13h30 à 16h30, sans TAP mais toujours la garderie le matin et le soir.

. Deux AVS interviennent à l'école : Mme MARTIN et Mme DUDU.

. Le panneau de rassemblement a été installé et des exercices d'évacuation incendie sont prévus régulièrement.

. Des panneaux interdisant l'accès de l'école en dehors des heures scolaires ont été également mis durant l'été.

. Le temps de travail de Mme MONNET a été modifié en rapport avec la 5^{ème} classe.

. Plus d'enfants à l'école et une baisse du nombre d'élèves inscrits à la cantine. Suite à la demande d'un parent concernant le paiement, l'achat et l'inscription en ligne des enfants à la cantine, le Trésorier Public sera interrogé.

MUTUELLE COMMUNALE

Une réunion d'information qui a réuni environ 35 personnes a eu lieu le 5 septembre à l'Odyssée. Une permanence sera tenue une fois par mois avec prise de rendez-vous préalable et la prochaine sera le 12 octobre. Il est aussi possible de se rendre aux permanences des villages voisins.

Un document d'information est à disposition au secrétariat ou sur le site macommunemasante.org ou au 05 64 10 00 48 services conseils et souscriptions.

DEBARDAGE : ETAT DES LIEUX

La commune étudie la mise en place d'un état des lieux avant et après les chantiers forestiers afin que les chemins et routes ne soient pas endommagés ou réparés mais la difficulté que rencontrent les communes c'est de ne pas être averti par les professionnels ni les propriétaires des débardages et autres en amont des travaux.

COURRIERS DIVERS

- Le Conseil Municipal autorise le passage du Raid Bleu sur la commune le 29 octobre.
- L'ADHA et l'EGJL remercient le Conseil pour la subvention annuelle.
- La FFSA demande si le rallye de Charbonnière puisse passer sur notre commune les 20 et 21 avril 2018.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Sous-Préfet concernant des raves party sur le GR7 vers la Roche des Fées cet été en précisant que le risque d'incendie était extrême.

URBANISME : DROITS DE PREEMPTION

- Mr et Mme MARTINEZ François : AC 317 : La Croix Popée
- Consorts BAULMONT : AB 423-777-780 : Rue Marignan
- Mr et Mme Jean LOVY : AC 11 : Le Pavillon
- Consorts FAEDDA : AB 146-512 : La Tour

La commune ne préempte pas.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie :

La voirie communale se termine avec le chemin du Goutel, le chemin du Cros, chemin d'accès à Valras.

Travaux :

Salle polyvalente : l'entreprise BEDIN a demandé un arrêté pour le changement des plaques translucides du toit emportées par la tempête.

Mairie : le panneau PMR a été installé place de la mairie ainsi que les bandes pour les malvoyants sur la porte de la mairie.

Communication/Animation :

BIM : il sera distribué début octobre. Le Sou des écoles interroge la mairie sur le 8 décembre.

Journée des Associations : elle a eu lieu le 2 septembre avec une vingtaine d'associations présentes et des démonstrations de grande qualité.

La canopée : le club des anciens a fait sa rentrée dans la nouvelle salle au-dessus de l'ancienne mairie et remercie la municipalité de la mise à disposition de cette salle et des installations.

QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire présente au Conseil l'esquisse de la fresque qui sera réalisée sur le bas-relief de la salle polyvalente lors de c'est quoi ce baz'art par Orsu, le collectif « Ripped Papers », Laurent Claveau, Grégory et Violon à titre gracieux. Le Conseil demande quelques modifications au dessin proposé et dit qu'une déclaration préalable sera réalisée.

. Prochaine réunion de quartier : vendredi 22 septembre à la Boule les amis à 19 h (42 courriers distribués)

. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par Orange pour l'installation d'une antenne pour téléphonie mobile.

. Peut-on interdire l'accès aux poids lourds sur le parking de la salle polyvalente en raison de la fragilité du sol pour supporter de telles charges ? la réponse est oui par un arrêté et des panneaux.

. Le Conseil s'interroge sur le stationnement au Pavillon, parfois jusqu'à 5 véhicules, qui gêne plus particulièrement les camions pour manœuvrer.

. Monsieur le Maire informe le Conseil que le propriétaire des chiens divagants à Nuizières a reçu un courrier.

. Est-ce que la mairie a une influence sur le ramassage de la benne à vêtements ? la mairie signale régulièrement à la COR que la benne est pleine.

. Est-ce qu'il y a un budget pour les illuminations car des réparations ou changements sont à prévoir (vers Place des Platanes et rue de la Mairie) ? Un point sera fait pour le prochain Conseil.

QUESTION DU PUBLIC

. Monsieur Raymond MAYNARD interroge le Conseil sur un raccordement d'eau aux Ygaux. Après écoute et réponse de Mr Guisard, Monsieur le Maire lui propose de prendre rendez-vous avec le SIEHVA car l'eau n'est pas une compétence communale.

Date du prochain Conseil : le 17 octobre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

